

**Comité intérimaire
de la Conférence pour l'organisation
d'une Communauté européenne de défense**

Référence/intitulé : FR-MAE-CED

Dates : 1952-1954

Producteur : Comité intérimaire de la Conférence pour l'organisation d'une Communauté européenne de défense

Importance matérielle : 213 cartons

Modalités d'entrée : Créé par le Protocole du 27 mai 1952 (photocopie en annexe), le Comité intérimaire fut dissout le 23 septembre 1954.

Les représentants des pays signataires du traité instituant la CED décidèrent de confier la garde de ses archives au ministère français des Affaires étrangères (photocopie du procès-verbal du 17 novembre 1954 en annexe).

Tris et traitement : le présent inventaire est celui établi et transmis par le Bureau des Archives du Comité. Il s'agit d'un inventaire pièce à pièce des documents produits par les différents comités et groupes de travail. Quelques publications officielles en doubles ont été éliminées lors du reconditionnement.

Le plan de classement et le sommaire de l'inventaire figurent en tête du volume 1.

Conditions d'accès : fonds réservé à soixante ans

Conditions de reproduction :

Contrôle de la description : Dominique Vondrus-Reissner

Date de la description : fonds reconditionné en janvier-février 2008 dans le cadre de la préparation du déménagement de la direction des Archives à la Courneuve.

Attributions et organigramme du Comité intérimaire

Les délégations qui ont participé à l'élaboration du Traité continueront à se réunir en Comité intérimaire dans l'intervalle qui séparera la signature du Traité de l'entrée en fonctions des institutions de la Communauté européenne de défense.

Au sein de ce Comité intérimaire, elles se consulteront sur les problèmes intéressant la Communauté et sur les mesures que les Gouvernements signataires pourraient être appelés à prendre avant l'entrée en fonctions desdites institutions.

Le Comité intérimaire établira, sur la base du Traité et des protocoles ou conventions annexes, les projets de textes devant être mis en vigueur en même temps que le Traité de manière à permettre, dès la ratification de celui-ci, l'entrée en fonctions des institutions de la Communauté.

Il rassemblera, d'autre part, toutes informations de nature à faciliter l'exécution par le Commissariat des tâches les plus urgentes qui lui incomberont.

Le Comité intérimaire pourra constituer des groupes de travail *ad hoc* faisant appel à titre temporaire aux experts nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.

Les travaux du Comité intérimaire ne pourront consister qu'en études et plans préparatoires n'engageant pas les Gouvernements et ne comportant aucune mesure d'exécution.

Fait à Paris, le vingt-sept mai mille neuf cent cinquante-deux.

**COMITÉ INTÉRIMAIRE DE LA CONFÉRENCE
POUR L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE DÉFENSE**

PROCES-VERBAL

ARCHIVES	
N°: <u>192.128</u>	
Date d'entrée: <u>6 - 10 - 54</u>	
Nombre: - 2 -	

Les représentants des pays signataires du Traité instituant une Communauté Européenne de Défense, réunis au Palais de Chaillot, le jeudi 23 septembre 1954, agissant sur les instructions de leurs gouvernements respectifs, constatent que le Comité Intérimaire institué par le Protocole annexé audit Traité, n'a plus lieu de poursuivre ses activités.

Ils décident en conséquence de charger le Secrétaire Général Administratif du Comité Intérimaire de procéder aux opérations de liquidation à partir du 1er Octobre 1954.

Le Secrétaire Général Administratif constituera à cet effet un organe liquidateur composé en principe d'agents que les Délégations nationales laisseront à sa disposition. Il établira un projet de budget de liquidation étant entendu que les frais de liquidation devront être couverts par les excédents restant disponibles sur le budget du Comité Intérimaire. Les frais de liquidation porteront essentiellement sur les dépenses de matériel mais pourront, si la nécessité en est reconnue, comporter la rémunération d'un nombre limité d'agents d'exécution du service général.

.../...

Le Secrétariat Général Administratif établira un inventaire des travaux effectués par le Comité Intérimaire depuis sa création ainsi qu'un rapport sur la gestion financière de ce Comité.

Il sera responsable de l'exécution de l'ensemble de ces opérations envers les représentants des six pays qui se réuniront autant que nécessaire. Il leur soumettra notamment dans les moindres délais le projet de budget de liquidation.

ORGANISME LIQUIDATEUR DU COMITE INTERIMAIRE DE LA CONFERENCE
POUR L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DE DEFENSE.

Paris, le 17 Novembre 1954

PROCES-VERBAL

Les représentants des Pays signataires du Traité instituant la Communauté européenne de défense, agissant sur les instructions de leurs Gouvernements respectifs, réunis le 17 Novembre 1954 au Palais de Chaillot, ont pris les décisions suivantes :

- il ne sera plus engagé de frais à titre du Comité Intérimaire après le 30 novembre 1954;
- les opérations comptables devront être closes de façon à ce que les experts financiers des délégations soient en mesure de les approuver avant le 31 décembre 1954;
- les biens meubles constituant l'actif commun seront remis en dépôt au Ministère français des Affaires Etrangères qui en assumera la garde, jusqu'au moment où l'Agence de l'Union de l'Europe occidentale pour le contrôle des armements, dont la création est prévue dans le cadre des accords internationaux signés à Paris, décidera si elle veut utiliser ces biens meubles.

Un exemplaire de l'inventaire de ces biens sera transmis à chaque délégation.

Si cette dévolution s'avérait impossible, il appartiendrait au Ministère français des Affaires Etrangères de consulter les Gouvernements intéressés afin de déterminer la destination à donner à ces biens.

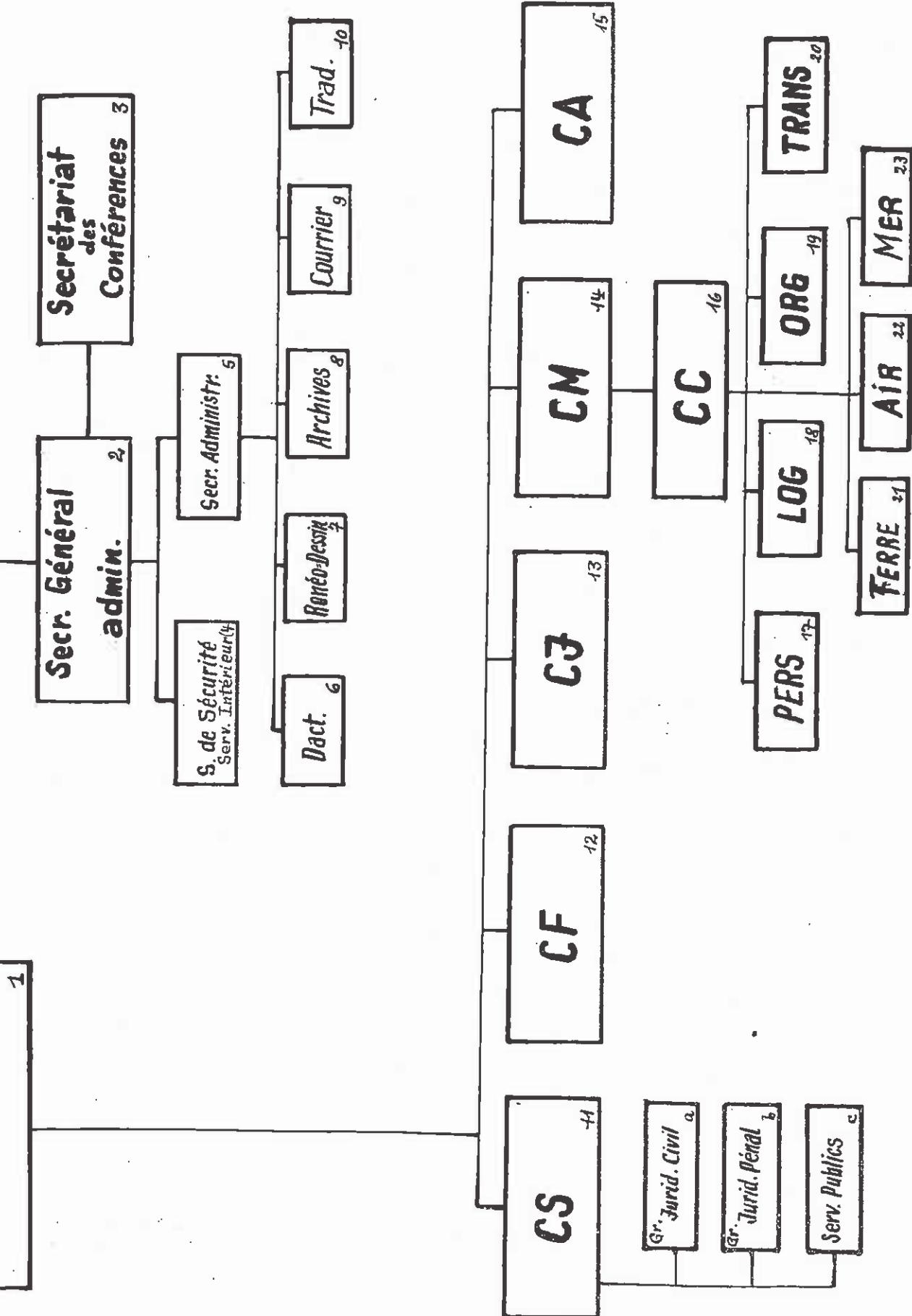
.../...

- Les biens de consommation consistant essentiellement en fournitures de bureau seront réalisés sur la base de leur prix d'acquisition après accord avec experts financiers des délégations.

- Les archives du Comité Intérimaire, dûment inventoriées, seront confiées à la garde du Ministère français des Affaires Etrangères qui en assurera la conservation et les tiendra, pour consultation éventuelle, à la disposition des Gouvernements qui ont participé aux travaux de ce Comité. Un catalogue de ces archives sera transmis à chaque délégation.

Comité de Direction. 1 Juillet 1952

Comité de Direction



ANNEXE

à l'organigramme sur l'organisation du

COMITE INTERIMAIRE

(Situation au 1 Juillet 1952)

- 1) Comité de Direction
Président: M. Hervé Alphand
Ambassadeur de France
- 2) Secrétariat Général Administratif
M. Widmer (Fr.)
- 3) Secrétariat des Conférences
M. Widmer (Fr.)
- 4) Service de Sécurité
Col. Hourcabié (Fr.)
et
Service Intérieur
M. Bergen (Fr.)
- 5) Secrétariat Administratif
Lt. Col. Blondeau (Fr.)
- 6) Reproduction Dactylo
Maj. Cerni (It.)
- 7) Reproduction Ronéo
Capt. van Espen (Belg.)
- 8) Services des Archives
(Dr. Seiz) (All.)
- 9) Service du Courrier
Lt. Girmens (Fr.)
- 10) Service de Traduction
Chef d'Esc. Labberton (Néerl.)
- 11) Comité du Statut
Président: M. Lagrange (Fr.)
 - a) Groupe Juridictionnel Civil
 - b) Groupe Juridictionnel Pénal
 - c) Services Publics

- 12) Comité Financier
Président: M.Sadrin (Fr.)
- 13) Comité Juridique
Président: M.Hubert (Fr.)
- 14) Comité Militaire
Président: Gal.de Larminat (Fr.)
- 15) Comité d'Armement
Président: M.Caignard (Fr.)
- 16) Comité de Coordination
Président: Col.Fett (All.)
- 17) Section Personnel
Brig.Gal. Colin (Belg.)
- 18) Section Logistique
Lt.Col. Rutz (All.)
- 19) Section Instruction et Organisation
Col. Torsiello (It.)
- 20) Section Transmissions
Maj. Tilmans (Belg.)
- 21) Section Terre
Brig.Gal.Castagnoli (It.)
- 22) Section Air
Col. W. den Toom (Néerl.)
- 23) Section Marine
Capt.de Vaisseau Meyer (Fr.)

Plan de classement et sommaire

C L E D E S C O T E S

(Comité Intérimaire)

N° d' Archives	Cotes	
- I	CD/Comm.	Etudes approuvées
- I a	CD	Comité de Direction
- I b	CRA	Comité pour l'examen de la Situation de la République Fédérale d'Allemagne.
- I c	CSE	Comité de Sécurité
- I d	COR	Comité pour l'organisation du Commissariat
- I e	C.M	Comité d'Aide Extérieure et Maintenance
- I f	CCP	Comité "Contribution" (cu Comité Intérimaire à la Révision annuelle de l'OTAN).
- I g	GSC	Groupe de Travail spécial (du Comité "Contribution")
2 II a 1	CM	Comité Militaire
- II a 2 a		Frojets d'Instruction, imprimés, approuvés par le CM.
- II b	CC	Comité de Coordination
- II c	CM/PERS	Section Personnel (1)
- II c A	- " -	- " - Gr. Législation générale
- II c B	- " -	- " - Gr. Règles d'Administration
- II c C	- " -	- " - Gr. Gestion des personnels et effectifs)
- II d	- " -	Section Sécurité et Documentation (2)
- II d A	- " -	- " - Gr. Sécurité
- II d B	- " -	- " - Gr. Documentation
- II e	CM/ORG	Section Organisation et Instruction (3)
- II e A	- " -	- " - Gr. Doctrines et Méthodes
- II e B	- " -	- " - Gr. Organisation des Forces
- II e C	- " -	- " - Gr. Instruction
- II e D	CM/ORG/ BUD	Commission ad-hoc pour coordonner l'étude du projet de nomenclature du budget commun.
- II f	CM/LOG	Section Logistique (4)
- II f A	- " -	- " - Gr. Organisation générale des Services
- II f B	- " -	- " - Gr. Transports
- II f C	- " -	- " - Gr. Armement
- II f D	- " -	- " - Gr. Infrastructure
- II f E		Commission des Experts en Codification
- II g	CM/TEL	Section Télécommunications (5)
- II h	CM/TER	Section Terre
- II h A	- " -	- " - Groupe Personnel
- II h C	- " -	- " - Groupe Instruction et Organisation
- II h D	- " -	- " - Groupe Logistique
- II i	CM/AIR	Section Air
- II i A	- " -	- " - Groupe Personnel
- II i C	- " -	- " - Groupe Instruction et Organisation
- II i D	- " -	- " - Groupe Logistique

N° d' Archives	Cotes	
— II k	CL/MAR	Section Marine
— II l	CM/ET	Commission d'Etudes Tactiques
— II m		Comité de Déploiement
— II n	CMF	Sous-Comité mixte Militaire et Financier
— II o	CM/MC	Comité d'Experts "Méthodes de Classification".
— III a	CJ	Comité Juridique
— IV a	CDS/JM	Sous-Comité Mixte de Justice Militaire
— V a	CJ/CM	Comité Mixte Juridique et Militaire
— VI a	CS	Comité du Statut
— VI b	CS/GC	Groupe Juridictionnel Civil du CS
— VI c	CS/GJP	Groupe Juridictionnel Pénal du CS
— VI d	CS/PC	Groupe du Statut du Personnel Civil du CS
— VI e	CS/GSP	Groupe des Services Publics du CS
— VI f	CS/GSP/I	Sous-Groupe I (Transports) du CS/GSP
— VI g	CS/GSP/II	Sous-Groupe II (P.T.T.) du CS/GSP
— VI h	CS/GSP/III	Sous-Groupe III (Eau-Gaz-Electricité) du CS/GSP
— VI i	CS/GSP/IV	Sous-Groupe IV (Sanitaire) du CS/GSP
— VI k	CS/GSP/V	Sous-Groupe V (Installations Militaires) du CS
— VI l	CS/GSP/VI	Sous-Groupe VI (main-d'oeuvre) du CS/GSP (C??)
— VI m	CS/GSQ	Groupe Sécurité Publique du CS
— VI n	CSF/PC	Sous-Comité Mixte du Statut du Personnel Civil
— VI o	CDS/COS	Comité Spécial (Statut FED hors de leur territoire d'origine.
— VII a	CJS	Comité Mixte Juridique et du Statut
— VIII a	CF	Comité Financier
— VIII b	CF/FD/I	Groupe de Travail I du Sous-Comité Fiscal et Douanier: Régime commercial, douanier, impôts
— VIII c	CF/FD/II	Groupe de Travail II du Sous- (indirects Comité Fiscal et Douanier: autres impôts
— IX a	CA	Comité d'Armement
— IX a A	— " —	Groupe N° 1: Réglementation des Marchés (Art. 104) Groupe N° 1bis: Réglementation de la Commission des Marchés (Art. 104)
— IX a B	— " —	Groupe N° 2: Réglementation des Autorisations (Art. 107)
— IX a C	— " —	Groupe N° 3: Etude technique et Standardisation des armements
— IX a D	— " —	Groupe N° 4: Inventaire des commandes en cours et autres travaux préparatoires à l'établissement des futurs programmes .
— IX a E	— " —	Groupe N° 5: Recensement du Potentiel des Industries de guerre
— IX a F	— " —	Groupe N° 6: Questions de Propriété Industrielle Brevets et Licences (Art.III)
— IX a G	— " —	Groupe Mixte Comité Militaire - Comité d'Armement
— IX a H	— " —	Groupe Equipements et Approvisionnements

N° d' Archives	Cotes	
	X a	CI
	XI a 1	Comité de l'Information
	XI a 2	Notes administratives du Comité Intérimaire
	XI a 3	Notes du Comité Intérimaire (CC/INT...) etc.
	XI a 4	Correspondance du Comité Intérimaire (SHAPE)
	XI a 5	Documents du Secrétariat Général
	XI b 2	Notes du Secrétariat Général
	XI b 4	Documents de travail
	XI c 1	Lexiques
	XI c 2	Tableaux militaires
	XI d 1	Tableaux divers
	XI d 2	Fiches
	XI d 3	Divers
	XII a 1	Ordres du Jour
	XII a 2	Textes de Traité
	XIII a	Rapports
	XIV	Documents N.A.T.O
		Plans et Cartes

Sommaire

Comité de direction : c 133-134

Comité *ad hoc* pour l'examen de la situation de la République fédérale d'Allemagne : c 134-136

Comité de sécurité : c 137

Organisation générale du Commissariat : c 137-139

Comité d'aide extérieure et maintenance : c 140

Comité *ad hoc* pour l'évaluation de la contribution du Comité intérimaire à la révision annuelle de l'OTAN : c 141-142

Comité militaire : c 143-205

Comité juridique : c 205-211

Comité du Statut- Comité juridique et du Statut : c 212-266

Comité financier : c 266-269

Comité d'armement : c 270-286

Comité de l'information : c 287-290

Documents sans cote : c 291-345

291-295 : notes

296-302 : lettres, notes, documents de travail

303 : lexiques

304-310 : tableaux militaires

311-312 : tableaux divers

313-315 : fiches, notes, correspondances diverses

316-318 : textes des traités, rapports

319-320 : documents NATO

321-330 : coupures de presse

331 : brochures et revues sur la CED et le mouvement européen

332-336 : Organe liquidateur de la CED, Bureau des Archives du Comité intérimaire

337-339 : reliquats de dossiers divers

340-341 : budget du Comité

342 : coupures de presse

343-345 : registres d'enregistrement du courrier